

**Sujet :**[INTERNET] Enquête d'utilité publique "Acquisition par voie d'expropriation des unités foncières de l'îlot de la place Cheminant sur la commune de Saint Renan".

**Date :**Wed, 13 Sep 2023 11:39:56 +0200

**De :**isa gueguen

**Pour :**pref-consultation@finistere.gouv.fr

Bonjour,

Par ce courrier, je me fais part de mon désaccord concernant l'acquisition par voie d'expropriation des unités foncières de l'îlot de la place Cheminant sur la commune de Saint-Renan.

L'expropriation est une procédure qui est utilisée lorsqu'elle est justifiée pour cause d'utilité publique.

Dans cette situation, pourquoi exproprier trois propriétaires alors qu'il existe de nombreux projets en cours à Saint-Renan qui répondent déjà et au-delà des objectifs PLH 66 logements/an.

De plus, il existe des solutions alternatives : kerzouar, Pen ar C'hoat.

Par ailleurs, Mr Le Maire s'est opposé à la proposition des 3 propriétaires, en lien avec le promoteur immobilier Baraire, de 29 logements en motivant son refus par un nombre insuffisant de logements. Encore une fois, sachant que la commune de St Renan est au dessus des objectifs de PLH pourquoi un tel refus?

La Mairie annonce que ce projet concernera des logements pour des personnes âgées. Or aucune proposition précise n'est élaborée en ce sens, il s'agit d'un projet immobilier lambda où la loi prévoit 20% de logements sociaux. 80% des logements seront libres à l'accession. L'expropriation se fait donc à des fins privées.

A mon sens, cette expropriation est donc une atteinte à la propriété privée excessive par rapport à l'intérêt général.

Cordialement

GUEGUEN Isabelle